

Transfert immobilier à titre de donation

Madame Marie-Antoinette Sciboz-Schwaller, présidente du conseil de fondation de la chapelle de Pfaffenwil, souhaite transférer, à titre de donation, à la paroisse de Marly,

- la propriété de l'immeuble article **DDP 186 FR Pierrafortscha** (Chapelle de Pfaffenwil)
- la totalité du capital actuel de la fondation, soit 13'331.65 Frs
- l'ensemble du mobilier de la Chapelle de Pfaffenwil

Aperçu historique de la chapelle de Pfaffenwil

La chapelle de Pfaffenwil a été construite en 1663 dans le contexte mouvementé de la contre-réforme, et à l'instar de nombreux édifices de ce style. Elle a été dédiée en premier lieu à Ste Marie et à St Joseph et ensuite à la Sainte Famille avec la colombe du St-Esprit. Rappelons qu'en cette année 1663 l'alliance de la France avec les cantons suisses a été renouvelée pour se prémunir contre de grandes puissances européennes et renforcer leurs armées par l'engagement des mercenaires suisses. Ce fut aussi le temps du règne de Marie-Thérèse d'Autriche (1640-1680) qui réussit à fortement agrandir l'empire des Habsbourg. Revenons à notre chapelle, construite par la famille de Montenach qui est restée propriétaire jusqu'en 1853, elle change plusieurs fois de main pour devenir la propriété de la famille Schwaller jusqu'en 1938. La Bourgeoisie de Berne s'en porte finalement acquéreuse. En 2013, date de la création de la Fondation de la chapelle de Pfaffenwil, la présidente Madame Marie-Antoinette Sciboz-Schwaller, entreprend d'importants travaux de rénovation. Elle a été appuyée dans ses efforts par la Bourgeoisie de Berne et par le Service des biens culturels du canton de Fribourg. Elle a également compté sur des dons et legs personnels.

A la fin de l'année 2021 Mme Sciboz-Schwaller a contacté la paroisse de Marly, annonçant qu'elle souhaitait lui céder cette chapelle sous forme de donation. La décision d'accepter ce don généreux de la part de la Fondation est proposée à l'assemblée paroissiale 2022.

Proposition

Le Conseil paroissial de Marly propose à l'assemblée ordinaire du 7 avril 2022 d'accepter ce transfert immobilier à titre de donation de la part de la Fondation de la Chapelle de Pfaffenwil, en exprimant ses chaleureux remerciements à Madame la présidente Marie-Antoinette Sciboz-Schwaller.

25.03.2022/JFE